

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

27 août 1992 - n° 1093
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

En route

La session extraordinaire des Chambres fédérales est solennelle en soi. Certes, c'est l'une des étapes obligées du processus de ratification du Traité sur l'EEE. Mais dès maintenant, notre arrimage à l'Europe devient l'affaire de chacun. L'Histoire roule. Le résultat parlementaire ne fait aucun doute au vu de la prise de position des groupes, mais le ton et la manière auront plus que le vote un sens que sauront interpréter peuple et cantons.

A moins d'une rebuffade de dernière minute, possible jusqu'au terme de la session d'automne fixé au 9 octobre, la résolution du Parlement devrait autoriser le maintien de la date prévue pour le vote, le 6 décembre prochain. Certes, le traité autorise un report en 1993. Mais ce retard, injustifiable aux yeux de nos partenaires, repousserait l'entrée en vigueur de l'accord pour les dix-neuf pays. Avons-nous des intérêts nationaux prépondérants à faire valoir pour justifier cette prolongation des délais ? Ont été évoquées, par le parti socialiste, l'étude nécessaire des mesures d'accompagnement et, de divers côtés, la nécessité de préparer l'opinion. Chacun semble finalement s'être rangé à l'avis du gouvernement, et c'est tant mieux.

Les citoyens connaissent l'enjeu depuis longtemps. Ce qui les convaincra, ce n'est pas un argumentaire appris par cœur, c'est la résolution et la conviction des parlementaires et du Conseil fédéral. Tout attermoiement serait un affaiblissement.

Quant aux mesures d'accompagnement, elles sont certes souhaitables, dans certains cas. Mais l'adaptation du droit suisse doit être réduit d'abord et strictement à ce qui est nécessaire pour le rendre conforme au droit européen. A défaut, on risque d'être entraîné dans une procédure dangereuse de chantage: si vous ne m'accordez pas telle ou telle compensation, je ne réponds plus du «oui». Et s'il n'y a plus de consensus, que fera-t-on de la menace non prise au sérieux ? Boudier ? Se laver les mains d'un échec ?

Sur les sujets délicats et plus particulièrement la libre circulation des personnes, la Suisse a obtenu d'assez longs délais transitoires. Ils laissent le temps d'agir et de prouver que la démocratie directe demeure vivante après l'adoption du traité. On répondra qu'une fois l'accord sous toit et le vote populaire obtenu, tomberont les moyens de pression. Mais précisément, c'est l'usage d'un «oui sous condition» qui est politiquement dangereux.

Au-delà du bon choix tactique, le parti socialiste doit clarifier sa position. Il s'est lancé, au départ avec ardeur, en faveur d'une adhésion à la Communauté. Enfermé par les pesanteurs helvétiques, il peut espérer retrouver plus de liberté d'action dans l'espace européen où la social-démocratie joue un des grands rôles. Mais il est évident aussi que les puissances financières et industrielles trouvent dans l'Europe un renforcement grâce au changement d'échelle et grâce à la réduction des coûts entraînés pas la protection minimale de la petite bourgeoisie, celle des arts et métiers, celle de l'agriculture.

Il y a donc place pour une critique de gauche de l'Europe de la libre circulation. Elle doit être faite. Mais il faut choisir clairement si elle se développera de l'intérieur par un renforcement de l'influence socialiste grâce au changement d'échelle ou si elle entraîne un rejet des liens institutionnels avec l'Union européenne.

Andreas Gross a choisi ce second parti. On connaît son influence sur la gauche socialiste, même si les analyses du vote sur le FMI indiquent qu'il n'est guère suivi par l'électorat duquel il se réclame. Qu'il y ait débat au groupe, puis en congrès. Mais ces étapes obligées du choix démocratique ne justifient en aucun cas les manœuvres politiciennes auxquelles s'est livrée la direction du parti dans le but de retarder la décision populaire. Vouloir l'Europe c'est aussi, pour les partis, apprendre à travailler à son rythme.

AG/PI

Plus qu'une affaire de sous

En Suisse, les réformes n'avancent qu'à pas comptés. Celle du Parlement ne fait pas exception.

(jd) Depuis vingt-cinq ans de nombreuses mesures ont été prises pour adapter le travail du législateur aux tâches plus lourdes et plus nombreuses qui incombent aux députés. Et les propositions soumises au peuple le mois prochain ne cloront pas le chapitre des réformes. Détrompez-vous: il ne s'agit pas là seulement de cuisine politicienne ou simplement du désir des parlementaires d'arrondir leurs fins de mois. Ce qui est en jeu ? Tout simplement la possibilité pour le Parlement d'exercer ses fonctions dans de bonnes conditions, c'est-à-dire de représenter efficacement le souverain face au gouvernement et à son administration.

Une pingrerie bien helvétique

Le Parlement helvétique a toujours fixé des indemnités modestes pour ses membres. L'indemnité de présence a été réduite de 40 à 35 francs en 1934, puis à 30 francs en 1936, pour tenir compte de la crise économique. Lorsqu'en 1957 le gouvernement propose de porter ce montant à 75 francs, les députés décident de se contenter de 65 francs; l'indemnité de déplacement reste fixée à 50 ct/km, un montant en vigueur depuis 1948, car, déclare le Conseil fédéral, la vitesse des transports a considérablement augmenté !

En 1961 le gouvernement propose de faire passer l'indemnité journalière à 100 francs en précisant qu'il «ne saurait être question d'ajuster simplement l'indemnité aux normes valables dans les sociétés privées. Le député devra toujours aussi prendre en considération l'honneur qu'il a d'exercer le mandat dont le peuple l'a chargé». Attaquée en référendum par un obscur «comité de citoyens libres» argovien, cette revalorisation est rejetée en votation populaire par deux citoyens sur trois, le projet ne trouvant grâce que dans le canton de Genève.

En résumé, les réformes proposées visent à:

● **Assurer la permanence du travail parlementaire.** Les différents domaines de la politique fédérale sont attribués à des commissions permanentes qui suivent de manière continue les matières dont elles ont la charge. Fini le temps des commissions ad hoc, constituées chaque fois qu'un projet surgit et incapables d'une vue d'ensemble comme d'une réaction rapide lorsque l'actualité l'exige.

● **Associer le Parlement à la politique étrangère.** La distinction entre politique intérieure et extérieure perd de son importance. Le droit international est de plus en plus directement applicable en Suisse. Si le Parlement veut garder sa compétence législative, il doit être associé à l'élaboration de la position helvétique dans les instances internationales.

● **Améliorer les conditions de travail du Parlement.** Une procédure plus simple doit permettre aux deux chambres d'éliminer plus rapidement leurs divergences. La rémunération des députés est sensiblement améliorée sans pour autant atteindre un niveau indécemment (*voir l'encadré*).

On sait qu'en moyenne un mandat de député aux Chambres fédérales représente un travail à deux tiers de temps. Pas de problème pour celle ou celui qui

dispose de moyens financiers personnels ou qui est cadre d'une grande entreprise ou salarié d'un groupe d'intérêts: l'entreprise ou l'organisation trouve son compte à disposer d'un représentant à Berne. Mais d'autres exercent mal leur mandat à cause des exigences de leur profession ou tout simplement renoncent à faire acte de candidature. Une rémunération suffisante est donc justifiée.

C'est bien sûr ce dernier aspect, financier, qui fait problème et qui a justifié l'attaque référendaire. Une attaque sournoise d'une poignée de députés conservateurs et de l'Union suisse des arts et métiers qui ont lancé en première ligne quatre étudiants de l'Université de Saint-Gall et fait récolter les signatures nécessaires par un bureau de relations publiques (coût estimé: 300 000 francs).

L'argumentaire, dans le droit fil de la démagogie d'un Christoph Blocher, plaira: non à la dépense supplémentaire alors que les finances fédérales se portent mal, non à la professionnalisation du Parlement. Mais il est fallacieux; les députés, dans leur majorité, sont déjà des professionnels. Mal les rétribuer, c'est accepter qu'ils soient stipendiés par des intérêts organisés ou des entreprises importantes, c'est favoriser le cumul des charges politiques. C'est préférer un parlement condamné à bloquer les projets à une assemblée capable de participer activement à la formulation de la politique fédérale. Finalement c'est tolérer la sélection des élus du peuple par l'argent. Et ce n'est pas un hasard si les milieux qui préconisent un parlement modeste à tous égards sont ceux-là même qui, disposant de représentants à Berne bien rétribués, mènent campagne en permanence pour l'amalgame de l'Etat fédéral. ■

Le salaire du député

	situation actuelle	projet
émolument de base	30 000.-	50 000.-
indemnité journalière	300.-	400.-
total	54-60 000.-	82-90 000.-

A cela s'ajoute, selon le projet, la possibilité pour les députés d'engager un collaborateur personnel ou d'attribuer des mandats d'étude à concurrence de 30 000 francs par an et une indemnité d'infrastructure (travaux de secrétariat, bureau) de 24 000 francs par an.

Banque alternative, mais bien faible

(y) Le modèle existait notamment en Allemagne, avec l'Oekobank de Francfort, bien installée dans la métropole financière fédérale — et dans la ville dont l'adjoint au maire est un certain Daniel Cohn-Bendit. Après une longue période de préparation, la Banque alternative suisse (BAS) a donc vu le jour le 29 octobre 1990 (soixante et un ans après le «vendredi noir» de Wall Street), avec siège à Olten et représentation pour la Suisse romande installée à Neuchâtel, sous la responsabilité de Jacques Stadelmann, maire socialiste de Delémont. La BAS soutient les entreprises qui n'inspirent pas trop confiance aux banquiers traditionnels, en favorisant la réalisation de projets novateurs dans les domaines de l'écologie bien sûr, mais aussi de l'autogestion, des technologies douces, de l'habitat communautaire, de l'action socio-culturelle, de l'émancipation des femmes. La BAS accorde des crédits hypothécaires ou des prêts pour l'exploitation ou l'investissement, allant de quelques milliers de francs à plus d'un million; ses clients font dans la protection de l'environnement, les économies d'énergie, l'agriculture biologique, les centres de loisirs et de vacances, etc.

Constituée en SA au capital de 9 539 000 francs, la BAS a vu la — modeste — somme de son bilan progresser de 12,4 à 57,1 millions au cours de l'année dernière, mais n'a pu encore constituer de réserves, ni d'ailleurs encore réussir une véritable percée en Suisse romande. A noter que la BAS a introduit l'an dernier les comptes-salaires, mais laisse toujours les coûteuses transactions par automates et même par eurochèques aux établissements traditionnels. Le côté alternatif de la BAS reste solidement ancré dans ses statuts: mandat des administrateurs limité à trois fois trois ans, quota de 40% de femmes dans tous les organes de gestion de la banque, représentation des employés par «une personne de confiance» au conseil d'administration (au moins onze membres) mais non au comité exécutif (cinq membres), assistance d'un conseil éthique d'au moins cinq membres, chargé de «contrôler et superviser l'ensemble des activités de la banque dans l'optique des buts et idéaux de la société». La pureté a son prix.

On serait tenté de conclure que le flirt des autogestionnaires avec le capitalisme a plus de succès que les initiatives du législateur s'essayant à la politique alternative (voir DP n° 1092, l'expérience bâloise). Sans conteste, les premiers battent le second au palmarès de la créativité et de la capacité d'engagement. Dommage que la générosité dans les idées et l'effort ne suffise pas toujours à contrer de manière visible l'action des monstres froids que doivent impérativement être les grands du business. Mais les occasions de bonnes affaires ne s'arrêtent pas obligatoirement au seul des bonnes intentions: les placements écologiques sont réputés rentables à plus ou moins long terme et commencent à figurer dans les journaux financiers. Mais si les investisseurs demeurent malgré tout prudents, les consommateurs américains sont, eux, réputés mûrs pour la société de consommation verte. Ce qui n'a bien sûr pas échappé aux spécialistes du marketing traditionnel. ■

AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Les universités ne seront pas épargnées

(jd) Dans son message du 2 avril dernier sur l'assainissement des finances fédérales, le gouvernement proposait à la fois des ressources nouvelles — notamment en augmentant la taxe sur les carburants — et une réduction linéaire des dépenses de 10%, à l'exception de secteurs privilégiés comme le Fonds national de la recherche scientifique, l'assurance-maladie, les paiements directs à l'agriculture et les routes nationales. Pour leur part les universités voyaient l'aide fédérale réduite de 5% seulement. Aussitôt les instances universitaires et cantonales montèrent au créneau pour dénoncer une politique à courte vue et dommageable pour la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Avis entendu cinq sur cinq par le Conseil des Etats, puisqu'il a ajouté l'aide aux universités (des économies étaient proposées pour 20 millions de francs) aux autres domaines échappant au plan d'économies préparé par le Département des finances. La balle est maintenant dans le camp du Conseil national.

Personne ne niera l'importance d'un enseignement supérieur de qualité et nous sommes les premiers à condamner les réductions budgétaires linéaires, preuve d'une incapacité politique à dégrader des priorités. Reste à savoir si les prestations des hautes écoles sont directement dépendantes de l'accroissement de leurs budgets. On nous permettra d'émettre quelques doutes à ce sujet. Les années d'abondance, qui ont vu l'accroissement régulier des ressources universitaires, ont également favorisé de mauvaises habitudes, notamment celle de développer de nouvelles disciplines et de nouvelles filières de formation tous azimuts, sans grand souci de coordination et surtout sans passer au crible de la critique la nécessité de maintenir les disciplines et les filières existantes.

Rappelons pour mémoire la réticence des facultés de médecine de Genève et Lausanne à conjuguer leurs efforts dans les domaines de pointe. Il y a certes des exceptions, trop peu nombreuses encore: ainsi le récent accord entre l'université de Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne en vue de profiter de l'apport des deux institutions pour une formation unique en architecture. Faut-il prendre au sérieux les difficultés financières des universités quand on voit Genève annoncer fièrement pour l'automne un nouveau diplôme de management public qui concurrencera visiblement l'Institut des hautes études en administration publique de Lausanne, lequel a déjà de la peine à faire le plein ? Y a-t-il vraiment place pour deux offres de formation de ce type à 60 kilomètres de distance ?

Et que dire du spectacle offert par les hautes écoles helvétiques à l'annonce de la volonté fédérale de soutenir un institut européen ? Chacune s'est lancée tête baissée afin d'occuper le terrain. Beau désordre. Comme si les universités découvraient soudain un nouvel objet d'analyse justifiant des structures particulières. Pourtant économistes, juristes, sociologues, pour ne citer qu'eux, sont armés pour affronter le phénomène européen.

En fait, au-delà de l'espoir d'une manne fédérale supplémentaire, cette course ne reflète que le cloisonnement stérile qui prévaut aujourd'hui dans l'Université et l'insuffisante collaboration entre les hautes écoles qui ne savent plus innover que par la croissance. L'enseignement supérieur rendra plus crédibles ses revendications financières lorsqu'il aura fait son propre ménage ■

La recherche de l'efficacité

La subsidiarité est actuellement un principe à la mode dans la Communauté européenne. Mais dès qu'il s'agit de voir où elle pourrait s'appliquer concrètement, chacun pousse de grands cris: pas chez moi, chez les autres ! Le débat non seulement est délicat, mais également confus. Quel est, au juste, le but recherché ?

L'idée était dans l'air depuis quelque temps. Elle a été officialisée à Maastricht. L'article 3B du Traité stipule en effet: «*La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent traité. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire. L'action de la Communauté n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité.*»

Réflexion empirique

Voilà donc le principe de subsidiarité intronisé: reste maintenant à interpréter cet article 3B. Un groupe d'experts au sein du secrétariat général de la Commission s'est attelé à la tâche. Travaillant de façon empirique, il utilise comme base de réflexion les déclarations de Jacques Delors faites à la presse lors du conseil européen de Lisbonne, en juin. Pour le président de la Commission européenne, il faut juger le principe de subsidiarité à travers trois critères: «*la satisfaction des objectifs communs, la recherche de la plus grande efficacité et l'intensité de l'action, que l'on appelle la proportionnalité de l'action.*»

Jacques Delors a également défini quelles étaient, à son avis, les compétences exclusives de la Communauté et celles «concurrentes» entre la Communauté et les Etats membres. Pour les compétences exclusives, la liste est facile à établir: la politique commerciale commune, la législation qui organise un ensemble (comme la politique agricole commune), les règles d'harmonisation.

Dresser en revanche la liste des compétences «concurrentes» est plus délicat: «*il y a tous les autres sujets traités dans les dispositions institutionnelles*», explique, embarrassé, Jacques Delors, qui s'aven-

ture quand même à distinguer trois groupes:

- des domaines où la compétence est à dominante nationale ou régionale et où la Communauté n'intervient que par des actions complémentaires: et de citer l'éducation, la santé et la culture;
- des domaines qui réclament une harmonisation minimale, les Etats agissant en complémentarité: l'environnement et la politique sociale;
- des domaines où la responsabilité de la Communauté est plus grande: le marché intérieur (avec les quatre libertés et les règles de concurrence) et la politique des transports.

Qu'est-ce qui est le mieux ?

Dans tous ces domaines, a expliqué M. Delors, il s'agit de se poser les questions suivantes: «*Qu'est-ce qui est le mieux ? Est-ce que l'on fait le mieux au niveau national ou au niveau communautaire ?*» M. Delors a ainsi proposé au Conseil, qui l'a accepté, que la Commission rédige à l'avenir ses propositions en tenant compte de la subsidiarité. Il a en outre suggéré de procéder à un examen de la législation existante. La Commission présentera un rapport au prochain sommet qui aura lieu en décembre à Edimbourg.

A titre d'exemple de directive pouvant redevenir de compétence principalement nationale, le président avait cité la qualité des eaux de baignade. Ce fut un beau tollé ! Deux ou trois autres exemples ont également été évoqués, tous ayant trait à l'environnement. La rumeur circule même que l'on envisagerait de supprimer la DG 11 (la Direction générale de l'Environnement). A la lecture des groupes établis par M. Delors, il ne faut pas être grand clerc pour deviner que l'environnement et la politique sociale sont effectivement les deux domaines dans le collimateur de la subsidiarité.

Etant donné la tempête de protestations qui a suivi les premières déclarations du président Delors, la Commission s'est réfugiée dans un prudent silence et refuse de donner un quelconque exemple.

Jacques Delors, pour sa part, a écrit au président de la commission de l'Environnement du Parlement européen pour lui dire que la presse avait mal compris ses propos et qu'il n'était pas question de remettre en cause la compétence de la Communauté en matière d'environnement. La Commission paraît même faire marche arrière. «*Il est hors de question de toucher au Marché unique et exclu de retirer un seul texte, affirme un membre du cabinet présidentiel, cela reviendrait à fragmenter le Marché: notre but demeure l'ouverture des frontières à la fin décembre.*» En revanche, le contrôle de l'application du Marché unique pourrait, estime ce fonctionnaire, se faire de façon décentralisée. «*Nous n'allons pas identifier des domaines et isoler des secteurs, mais voir comment à l'avenir nous allons légiférer, ce qui guidera notre choix d'une directive plutôt qu'une recommandation, etc. C'est une approche moins médiatique, mais plus sérieuse.*» En d'autres termes, il s'agit d'établir des règles qui s'appliquent de façon horizontale à tous les secteurs. «*La vraie question à se poser, à propos de la baignade, poursuit notre interlocuteur, est: appartient-il à la CE de fixer des normes de qualité de l'eau pour l'ensemble des pays membres ? Il ne s'agit pas de circulation de produits, on sort donc des thèmes du Marché unique.*» Malgré les démentis, l'environnement et la politique sociale risquent bel et bien de faire les frais de la subsidiarité...

Si le débat est confus et tendu, c'est parce qu'au fond les objectifs ne sont pas clairs. Pour les uns, dont Jacques Delors, il s'agit de répondre à ceux qui accusent la Commission d'ingérence excessive et d'apaiser les esprits alors que le processus de ratification du traité de Maastricht est en cours. Pour d'autres, telle la Grande-Bretagne qui préside actuellement la Communauté, le but est plutôt de freiner la construction européenne. Les uns comme les autres se servent de la subsidiarité pour masquer leurs véritables buts.

De Bruxelles, Barbara Spéziali

ici et là

L'Union syndicale de Lausanne annonce l'inauguration, les 2, 3 et 4 septembre, de **Pôle Sud**, av. J.-J. Mercier 13, 1003, Lausanne, le nouveau centre socio-culturel de l'USL. Au programme: expositions, table ronde sur **Les travailleurs face à l'Europe**, animations, musique, repas et bal. Au dire des organisateurs, l'iceberg sera incandescent !

Les théories à l'épreuve de la réalité

(réd) En Suisse, les instituts spécialisés révisent leurs prévisions à la baisse; la reprise économique est renvoyée à 1993. La Banque nationale et la Bundesbank allemande jouent la rigueur en favorisant des taux d'intérêt élevés, lutte contre l'inflation oblige. Le Japon et les Etats-Unis au contraire ont choisi la relance de la production par la baisse des taux. Or, pour l'heure, aucun des deux scénarios ne semble donner les résultats attendus.

Les spécialistes espèrent également beaucoup d'une libéralisation des échanges grâce au grand marché européen de 1993 et à l'aboutissement des négociations de l'Uruguay round qui devraient dissiper l'incertitude néfaste à l'investissement et donner un coup de fouet à l'économie.

Reste à savoir si la théorie économique est encore en mesure de rendre compte de la complexité des marchés et de leur interdépendance croissante. A titre de contribution au débat, l'avis du physicien français David Ruelle, tiré de son ouvrage «Hasard et chaos» (Editions Odile Jacob, 1991, p.112-114).

Une idée maîtresse de la sagesse économique est que la liberté du commerce et la suppression des barrières économiques est à l'avantage de tous. Supposons que le pays A et le pays B produisent tous deux des broses à dents et de la pâte dentifrice pour leur consommation intérieure. Supposons aussi que le climat du pays A est plus favorable à la croissance et à la récolte des broses à dents, tandis que le pays B a de riches gisements d'excellente pâte dentifrice. Si une économie de libre échange est instaurée, le pays A produira des broses à dents peu coûteuses, le pays B produira de la pâte dentifrice peu coûteuse, et ces produits seront échangés entre les deux pays pour le plus grand bénéfice de chacun. Plus généralement les économistes montrent (sous certaines conditions) qu'une économie de libre échange conduira à un équilibre optimal pour les producteurs de divers biens économiques. Mais ce qui est préconisé, c'est en fait la création d'un système économique complexe obtenu en couplant diverses économies locales. Et cela, comme nous l'avons vu, risque de donner lieu à une évolution temporelle compliquée, chaotique, plutôt qu'à un équilibre agréable. (...) Si nous revenons aux pays A et B, on voit qu'en couplant leurs économies, et en les liant aux économies des pays C, D, etc., on peut créer une situation instable qui donnera lieu à des oscillations économiques incontrôlées. Cela risque de nuire à l'industrie de la brosse à dents et de la pâte dentifrice, avec pour conséquence d'innombrables caries dentaires.

Entre autres choses donc, le chaos contribue aux maux de tête des économistes.

Je vais dire les choses un peu plus brutalement. Les traités d'économie discutent en détail les situations d'équilibre entre agents économiques capables de prévoir exactement le futur. Ces traités peuvent donner l'impression que le rôle des législateurs et des officiels responsables est de trouver et d'implémenter un équilibre particulièrement favorable à la communauté. Les exemples de chaos en physique nous enseignent cependant que certaines situations dynamiques, au lieu de conduire à un équilibre, donnent lieu à une évolution temporelle chaotique et imprévisible. Les législateurs et les officiels responsables doivent donc faire face à la possibilité que leurs décisions, censées créer un meilleur équilibre, produisent en fait des oscillations violentes et imprévisibles, avec des effets peut-être désastreux. La complexité des économies modernes encourage un tel comportement chaotique, et notre compréhension théorique dans ce domaine reste très limitée.

Il y a peu de doute, à mon avis, que l'économie et la finance fournissent des exemples de chaos et d'«imprédictibilité» (au sens technique). Mais il est difficile d'en dire plus parce qu'on n'a pas ici la sorte de systèmes bien contrôlés avec lesquels les physiciens font leurs expériences. Des événements extérieurs, que les économistes appellent chocs, ne peuvent être négligés. Des efforts sérieux ont été faits pour

analyser des données financières (qui sont mieux connues que les données économiques) dans l'espoir d'isoler un système dynamique modérément compliqué. Ces efforts, à mon avis, se sont révélés vains. Nous nous trouvons donc dans une situation irritante où nous voyons des évolutions temporelles semblables à celles des systèmes physiques chaotiques, mais cependant suffisamment différentes pour que nous ne puissions pas les analyser. ■

EN BREF

Un exploitant agricole de Münsingen, dans le canton de Berne, affiche au bord de chaque parcelle des indications sur ses cultures. L'une des pancartes signale un champ en jachère, dont la récolte restera sur place, et précise que la pratique de la jachère avait disparu de la région au milieu du siècle passé.

Il a beaucoup été question de Barcelone et de la Catalogne cet été. Certains ont heureusement rappelé que l'Olympiade populaire prévue à Barcelone en 1936, pour protester contre les Jeux de Berlin, n'avait pas pu avoir lieu en raison de la révolte franquiste soutenue par Hitler et Mussolini. Un excellent documentaire sur le sujet a été diffusé sur la chaîne française M6.

En mars 1939, les lecteurs du quotidien socialiste *Berner Tagwacht* trouvaient une soixantaine d'expressions allemandes avec leur équivalent en catalan. Il s'agissait de recevoir les petits Catalans sortis des camps français, où ils avaient été placés après leur fuite d'Espagne devant les troupes franquistes, aux derniers jours de la défaite de la République espagnole. *Bolze bèourè!e choucoulàta ?* (Veux-tu boire du chocolat ?)

Vingt-deux régions italiennes ont une représentation à Rome. Elles occupent cent cinquante personnes; elles aimeraient avoir un pied à terre à Bruxelles, mais le ministre des Affaires régionales et de la politique communautaire ne veut pas d'une ambassade des régions italiennes auprès de la Communauté.

RÉACTION

Le territoire tue... l'histoire aussi

Pour prolonger les réflexions de Jean-Pierre Fragnière sur l'identité nationale (DP n° 1091), celles de l'historien Jean-Claude Favez.

Le spectre des luttes nationales hante à nouveau l'Europe. Il y a cinquante ans pourtant, le fait national semblait condamné par l'histoire, après avoir semé par deux fois la mort et la désolation dans le monde au XX^e siècle. Contre la folie des nations, l'Europe occidentale rêvait d'unité économique, voire politique, et les régimes communistes ne prétendaient voir dans le fait national qu'une étape bientôt dépassée dans l'histoire de la lutte des classes. De toute façon l'arme atomique verrouillait la division de l'Europe. Quelle guerre internationale était-elle encore possible, qui n'aboutirait pas immédiatement à la destruction réciproque des adversaires ? Le problème des nationalités, qui avait tant occupé le siècle précédent, semblait donc réservé aux Etats nationaux en construction dans le tiers-monde. Il ne pouvait en tout état de cause remettre en question les grands équilibres stratégiques du continent et du monde.

Nous n'en sommes plus aussi certains aujourd'hui, même si les troubles et les conflits nationalistes européens sont restés circonscrits, jusqu'à maintenant, à l'intérieur des Etats concernés, ex-URSS, Yougoslavie ou Tchécoslovaquie.

Mais cela ne durera peut-être pas. S'il est prématuré de spéculer sur l'intervention du fondamentalisme islamique en Bosnie ou dans les républiques du sud de l'ex-URSS, il est temps de constater l'existence, autour du conflit yougoslave et aux frontières soviétiques d'Asie, de possibilités non négligeables d'extension des hostilités. La Communauté européenne, quant à elle, n'est pas seulement impuissante face à la tragédie yougoslave; elle est impuissante parce que divisée. L'Allemagne fait sentir le poids de sa réunification et, avec l'appui des Etats-Unis il est vrai, fait passer sa position de puissance centrale avant sa fidélité européenne. Au moment où la campagne de ratification du traité de Maastricht bat son plein, la Communauté creuse son retard historique. Fatale coïncidence ? En 1930, Briand et l'idée de la fédération européenne n'étaient-ils pas arrivés eux aussi trop tard, au moment où la marée brune commen-

çait déjà à noyer le peuple allemand ? Certes les événements d'aujourd'hui sont autant de raisons de faire progresser la construction européenne. Mais ils sont aussi autant de d'arguments négatifs pour tous ceux qui regardent en arrière. De 1940 à 1944, les nazis ont voulu réorganiser racialement le continent. Leur crime n'est pas passé inaperçu, quoiqu'ils aient tenté de le camoufler. Aujourd'hui la purification ethnique, à laquelle se livrent des groupes dans tous les camps en Yougoslavie, se déroule sous nos yeux saturés d'images et d'informations. Ce qui est insupportable, c'est le sort des victimes. Ce qui est le plus inquiétant, c'est le désarroi des chefs d'Etat, des stratèges. Ce qui est inadmissible, c'est l'engagement aveugle de certains clercs d'un côté comme de l'autre, alors qu'on se demande encore comment tant d'intellectuels ont pu couvrir les crimes du pouvoir soviétique.

Construire la nation, c'est lui donner sens

Oui, Jean-Pierre Fragnière a raison. Il faut repenser l'identité nationale. Il faut déconstruire l'idéologie nationaliste, il faut étudier cette «construction sociale» qui s'appelle la nation. Notre impuissance actuelle est avant tout intellectuelle, et même épistémologique. Les événements d'Europe centrale et orientale ne peuvent être entièrement mis au compte du communisme, même s'il est vrai probablement que sa faillite économique et son échec politique ont créé ce vide spirituel dans lequel s'engouffrent maintenant les fureurs nationalistes. Depuis 1945, tous les problèmes de relations entre les nations ont été occultés par le fait nucléaire. Nous avons cessé, à l'Est comme à l'Ouest, de voir dans la nation une catégorie sociale essentielle, liée à notre sécurité et à notre prospérité, parce que nous avons l'impression que celles-ci dépendaient d'un plan supérieur. Même en Suisse, avon-nous jamais sérieusement cru que nous pourrions être attaqués dans une guerre qui ne mettrait pas en cause l'équilibre de la terre ?

Réapprendre à penser la nation. Ce n'est pas aujourd'hui une tâche facile. A l'Est, les conflits ont atteint ou peuvent atteindre un degré de mobilisation et de violence qui les transforme en guerres. Certes ils renaissent à partir d'antagonismes qui n'ont jamais cessé. Pourtant, pendant quarante ans, les diverses communautés linguistiques, religieuses et culturelles ne se sont pas étranglées à Sarajevo. La diabolisation et la personnalisation actuelles des médias n'expliquent rien. Comment en est-on arrivé à ce que des rivalités sociales ou culturelles deviennent des conflits armés mettant en cause l'Etat et le territoire ? A l'Ouest, les conflits ethniques violents basque ou irlandais sont restés localisés, territorialement et politiquement. Mais le débat européen actuel souligne bien la nécessité, comme le disait Alain Touraine dans *Le Monde* du 17 décembre 1991, «*qu'entre cette économie internationalisée et cette culture localisée, il y ait des médiations qui ne peuvent être que politico-nationales*». Non pas, qu'est-ce que la nation ? Mais la nation, à quoi est-elle utile ? Tout le débat des sciences sociales, dans le demi-siècle écoulé, sur la nation, le nationalisme, l'identité nationale, a abouti à entasser une énorme quantité de définitions, mais il n'a guère fait avancer notre connaissance, c'est-à-dire notre pouvoir d'agir car, comme le souligne Fragnière, nos instruments d'analyse ne sont pas extérieurs au fait national, ils sont constitutifs de l'objet lui-même de la recherche. Ils sont historiques, comme le sont les nations, dont le bellicisme n'est pas un fait de nature, mais une politique. L'histoire tue parce que les hommes le veulent, non par fatalité.

C'est pourquoi il me semble erroné d'opposer par exemple la nation à la construction européenne; dans ce cadre lui-même peuvent naître de nouveaux types de patriotisme. C'est pourquoi il convient de regarder de près chaque construction nationale, car l'Europe offre à cet égard, depuis le Moyen Age, une étonnante variété de solutions diverses, la nation étatique française, par exemple, n'étant pas la même que la nation allemande ou suisse. C'est pourquoi, enfin, l'interrogation sur la nation me paraît inséparable du combat pour la démocratie, dans chaque Etat et dans la Communauté. Le patriotisme de cette dernière ne se réduit pas aux règles du marché. Il faut un patriotisme pour que l'Europe existe et ce patriotisme ne peut être que celui de la démocratie. On ne peut parler de la nation sans poser la question du pouvoir.

Jean-Claude Favez

L'INVITÉE DE DP

«Bibliothèque de France. Mode d'emploi»

Brigitte Waridel

directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

J'ai depuis quelques jours sous les yeux un dépliant de douze volets recto-verso portant ce titre; au-dessous, on peut lire: *Une bibliothèque pour le XXI^e siècle.*

Le 14 juillet 1988, le président Mitterrand déclarait à la télévision: «Je veux une bibliothèque...»

Aussitôt dit, aussitôt fait, serait-on tenté de s'exclamer. Inscrite au chapitre des grands travaux qui auront marqué le passage de François Mitterrand à la présidence de la République française, la Bibliothèque de France sera inaugurée en 1995. Quoi qu'il adviene, serait-on également tenté d'ajouter.

Pour l'heure, c'est un vaste trou qui commence à se combler. Qu'à cela ne tienne. La programmation de cet établissement est suffisamment avancée pour en permettre dès à présent la publication du mode d'emploi ! L'équipe dirigeante de l'entreprise, sous la houlette de Dominique Jamet, président de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France, a entrepris une vaste campagne de com-

munication, destinée à faire face aux alarmes, frayeurs et autres cris d'orfraie qui se font entendre depuis le début.

En effet, au sein des différents milieux liés à la culture et à l'éducation, et notamment parmi les bibliothécaires, nombreux sont ceux qui sont montés au créneau pour clamer que ce qui se préparait était un non-sens caché sous un acte de génie, une folie, malgré le geste sublime, une aberration bibliothéconomique. L'auteur des ces lignes n'était pas en reste...

Car des sujets d'interrogation et de perplexité, cette entreprise ne manque pas d'en fournir. D'emblée, le projet architectural de Dominique Perrault a soulevé un tollé, non pas sur le plan esthétique, mais sous l'angle de la fonctionnalité: n'était-il pas en effet absurde de construire des tours de verre transparentes pour y stocker des livres, cependant que l'on creusait le sol pour y installer le public ?

Les prémices de la programmation, quant à elles, n'ont pas suscité moins de protestations: était-il raisonnable et cohérent de concevoir cette nouvelle Bibliothèque nationale comme un établissement dévolu aux chercheurs de haut niveau tout en voulant lui ajouter un volet «lecture publique», ouvert au plus grand nombre y compris aux enfants ?

Un grand «machin» ?

Bref, si chacun se réjouissait qu'un élan nouveau et une importante modernisation soient offerts à la noble et vieille dame qu'est la Bibliothèque nationale, coïncée dans ses murs de la rue Richelieu, l'affaire s'annonçait mal et pouvait se résumer ainsi : on préparait un «grand machin» prestigieux qui ne serait rien d'autre qu'un coûteux «chevache»*.

Comment François Mitterrand, véritable amoureux et connaisseur du livre, pouvait-il avoir donné son aval à «ça» ?

Vanitas vanitatum et omnia vanitas... ? Pas sûr. En considérant l'enjeu et les défis de l'entreprise, on n'a en définitive qu'une seule idée: que le succès soit au bout du chemin, que l'on parvienne à surmonter de manière satisfaisante les problèmes techniques que posent ce choix et le calendrier: en effet, rien qu'en songeant à la mise en ordinateur du catalogue, à la préparation du déménagement des col-

lections actuellement déposées à la rue Richelieu (soit 11 millions de documents imprimés et audiovisuels, c'est-à-dire l'équivalent de 180 kilomètres de rayonnages), et au suivi des travaux d'un chantier si complexe, on est pris de vertige devant l'ampleur de l'affaire à mener à bien durant les trois petites années qui restent.

Les chiffres sont impressionnants: 290 000 m² de plancher au total, 81 000 m² dévolus à l'accueil du public et à la lecture, près de 2400 places de travail annoncées. Des magasins robotisés et un transport automatique des documents, le catalogue collectif de France informatisé devant contenir, à l'ouverture de 1995, 13 millions de notices, 650 terminaux de consultation pour le public, et tous les développements technologiques les plus récents dans les domaines d'accès à l'information.

Aujourd'hui, la Bibliothèque de France est un vaste chantier: le «trou de Tolbiac» a été ce printemps livré aux entreprises chargées du gros œuvre. «1992, l'année du socle», selon l'expression de Dominique Jamet.

Utopie en chantier

Il n'est plus l'heure de polémiquer. L'utopie est devenue chantier; face à certaines critiques, des corrections ont été apportées, qui, espérons-le, permettront au rêve de devenir une réalité fonctionnelle. Nos craintes sont à la mesure de l'entreprise, mais nos souhaits de réussite aussi.

Aujourd'hui, Emile-J. Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux, résume fort bien le climat qui devrait prévaloir: «Tant que la bibliothèque ne sera que virtuelle et que le champ des possibles restera ouvert, on discutera avec passion et à l'infini de ce que cette bibliothèque peut ou doit être. [...] Je crois à la vertu unificatrice, conciliatrice et modératrice de l'action. C'est elle qui mettra d'accord toutes les parties prenantes du débat [...]»

Au-delà des inquiétudes et des interrogations qui demeurent, à trois ans exactement de son inauguration, souhaitons que cet immense vaisseau d'acier, de béton, de verre et de bois puisse prendre fièrement et en eaux sûres le cap du XXI^e siècle pour lequel François Mitterrand l'a voulu. ■

* Terme ne figurant dans aucun dictionnaire et qui désigne toute construction ou tout concept qui se voudrait à la fois cheval et vache. Jean-Pierre Clavel, ancien directeur de la BCU, l'utilisait pour désigner ces montages hybrides et forcément mal fichus, auxquels on se heurte parfois, y compris dans le domaine de la construction de bibliothèques...

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Barbara Spéziali

Jean-Luc Seylaz

Forum: Brigitte Waridel, Jean-Claude Favez

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Des textes et des images

Deux des chercheurs engagés dans le projet du Fonds national ont composé une anthologie des auteurs étudiés. C'est davantage qu'un dossier-annexe. La préface, la postface et les chapeaux qui introduisent chaque chapitre rappellent l'essentiel des résultats de l'enquête (que j'ai présentée, cf. DP n° 1092), faisant ainsi de *Bonnes Lectures* un livre qui se suffit à lui-même.

L'anthologie est thématique; le parti est judicieux, puisque c'est par ses thèmes, leur récurrence et leur évolution qu'on peut tenter de définir notre littérature populaire et son histoire. Pour peu qu'il soit attentif aux dates de parution, le lecteur pourra localiser les manifestations tardives d'une timide modernité: disparition de certains interdits, apparition de réalités politiques et sociales.

MÉDIAS

Serait-ce la solution pour les petits journaux locaux ? Cinq quotidiens de Suisse orientale se sont regroupés en une page commune traitant de nouvelles supra-régionales sous le titre *Tagesspiegel* (miroir quotidien). La publicité commence à y voir un support acceptable.

Une phrase historique du député français Denys Cochin dans le débat du 13 juillet 1907 sur la réhabilitation de Dreyfus et de ses partisans: «Je voterais bien la réhabilitation de M. Picquart, en tant qu'homme, mais je me refuse à nommer général de brigade le rédacteur de *L'Aurore* et de la *Gazette de Lausanne*.»

Pas de doute, Georges Pop est rentré de vacances: lundi 24 septembre à la revue de presse de 7.15 heures, moult nouvelles sur les familles princière et royale de Monaco et d'Angleterre, sur Miss Suisse et sa rivale ayant malencontreusement laissé apparaître le bout de son sein, ce qui lui valut d'être disqualifiée. Heureusement que, pendant les vacances de Georges Pop, nous avons le temps de lire *Point de vue Images du monde* pour rester solidement informés.

«*Ce n'est pas avec de bons sentiments que l'on fait de la bonne littérature.*» Cette affirmation de Gide a été souvent citée. Mais ce n'est pas davantage avec de mauvais sentiments. On fait de la bonne littérature parce qu'on a des dons d'écrivain, ou du moins du talent; parce qu'on aime les mots; et pour tout dire parce qu'on a du style ou un style. A cet égard le lecteur un peu exigeant n'est pas gâté par ces «bonnes lectures». Sans doute les auteurs cités (du moins jusqu'à une époque récente) s'expriment-ils correctement. Accordons-leur ce mérite; et reconnaissons là le souci pédagogique de confirmer chez leurs lecteurs les leçons de l'école. Je relève aussi, chez les auteurs cités, parce cela va dans le même sens, le peu d'usage du parler local. Dans cette littérature populaire les vaudoiseries sont «humoristiques», ce qui en dit long sur l'idéologie de ceux qui font ces livres. Par ailleurs, et tout au long de l'anthologie, je n'ai trouvé ni talent ni style. La volonté de décrire poétiquement nous vaut par exemple ceci: «*Les premières pâque-ettes se lavent aux fontaines de rosée qui coulent leur eau d'argent sur les délices des corolles*». Quant aux dialogues et solilo-

ques (ce qui est sans doute le plus difficile à réussir dans un récit), je n'en ai pas vu un qui sonne juste. Maladroits, trop écrits, ils ne donnent jamais au lecteur le sentiment d'entendre parler ou penser les personnages.

Heureusement, *Bonnes Lectures* est aussi un livre à regarder. L'iconographie est abondante: couvertures de livres, de périodiques et d'almanachs, illustrations en pleine page, croquis et vignettes. On y retrouve des peintres d'ici: Eugène et David Burnand; certaines scènes payannes révèlent l'influence qu'a dû exercer sur les illustrateurs un peintre comme Albert Anker; et telle couverture (pour un roman de T. Combe) est une réussite de l'Art nouveau. Parfaitement reproduite — et bénéficiant du format du livre — cette iconographie a beaucoup de charme. J'y vois le principal mérite de l'ouvrage; peut-être parce que ce type d'illustration me rappelle mes lectures d'enfant. Je souscrirais donc, sur ce point, à la formule du préfacier Roger Francillon: «*ce livre est donc un livre de nostalgie*». Quant aux textes... J'avoue ne pas regretter que tant de ceux-ci soient tombés dans l'oubli.

Jean-Luc Seylaz

Bonnes Lectures. Textes populaires de Suisse romande 1880-1990, réunis et présentés par Daniel Maggetti et Dieter Müller, éditions Zoé, Genève, 1992.

UNIVERScity TV

(*cfp*) *Van Gogh TV*, en collaboration avec l'exposition *Documenta*, à Kassel, et la chaîne germanophone 3 Sat, animée entre autres par la SSR (DP n° 1091) a des ramifications dans de nombreux pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis et au Japon. Il s'agit, selon ses animateurs, de la première télévision interactive en direct, l'équivalent d'une place ouverte à tous. C'est ainsi qu'un intervenant a pu présenter à la mi-août, de Cologne, ses idées pour que la ville devienne musulmane, avec des esquisses pour transformer la cathédrale en mosquée.

Des *piazzettas* existent dans différentes villes, dont Zurich, où les personnes intéressées collaborent pour animer de brèves séquences au cours desquelles les spectateurs peuvent intervenir par tous les moyens électroniques de communication existants.

En Suisse, Zurich émet sous le nom d'UNIVERScity TV; un programme genevois sera sur les ondes du 28 août au 13 septembre, grâce au festival du Bois de la Bâtie. Quatre centres d'intervention sont prévus, dont l'un sera le centre culturel l'Usine. L'anglais étant en général la langue véhiculaire de ces émissions, quel sera le choix de Genève ?

La *piazzetta* zurichoise bénéficie du patronage de la Ville et l'Office fédéral de la culture a donné son appui à cette nouvelle forme d'expression artistique où tous les «freaks» des techniques nouvelles de communication jouent le jeu à fond. Le spectateur que je suis doute parfois que la cacophonie qui résonne à certaines heures puisse donner naissance à une vraie harmonie. ■

Piazza virtuale Van Gogh TV est ouverte cent jours du 13 juin au 20 septembre. La présentation journalière sur 3 Sat a lieu de 11 heures à 12 heures 30 et les nuits du vendredi au dimanche jusqu'à 6 heures du matin.